



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/48/187
16 mars 1994

Quarante-huitième session
Point 97 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/48/723)]

48/187. Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure dans l'annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, contenue dans l'annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, de l'Engagement de Carthagène 1/, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui est reproduit dans la section II de l'annexe à sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés 2/ et des divers accords et conventions, notamment

1/ "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, rapport et annexes (TD/364/Rev.1) [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5], première partie, sect. A.

2/ Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990 (A/CONF.147/18), première partie.

Action 21 3/, adoptés par consensus au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Rappelant sa résolution 46/205 du 20 décembre 1991, relative à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement, et sa décision 47/436 du 18 décembre 1992,

Notant avec intérêt l'analyse de la situation financière actuelle qui figure dans le rapport du Secrétaire général 4/, et rappelant le lien qui existe entre la paix, la sécurité, la croissance et le développement 5/,

Rappelant sa résolution 47/181 du 22 décembre 1992, relative à un programme d'action pour le développement,

1. Décide de continuer à étudier, en consultation et en coopération étroites avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la question du financement du développement et des sources potentielles de ce financement;

2. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquantième session un rapport sur la situation de toutes les sources potentielles de financement du développement, y compris les sources nouvelles et supplémentaires de ce financement, en vue de l'examen de la question de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement;

3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session, au titre du point intitulé "Coopération internationale pour la croissance économique et le développement", la question du financement du développement.

86e séance plénière
21 décembre 1993

3/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol.I et Vol.I/Corr.1, Vol.II, Vol.III et Vol.III/Corr. 1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

4/ A/48/367.

5/ Voir A/46/594, annexe, et E/1992/82/Add.1.